



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0537

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville - Tendance Presqu'île - Oullins centre ville - Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2015 - Année 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0537**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville - Tendance Presqu'île - Oullins centre ville - Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2015 - Année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) constitue le volet "commerce" du schéma d'accueil des entreprises (SAE). Document de référence, volontariste, établi en lien avec les chambres consulaires, le Conseil général, l'Etat et le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le SDUC fixe les grandes orientations de la politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2009 à 2015, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015.

Le SDUC a notamment vocation d'aider les collectivités dans la localisation et la programmation des projets liés au commerce et sert de support à l'élaboration du plan local d'urbanisme. Il permet également aux partenaires de prioriser leurs actions tout en guidant les investissements privés (enseignes, groupes de distribution, promoteurs, investisseurs, etc.) en matière d'immobilier commercial.

L'appui au rayonnement commercial de l'agglomération ainsi que le renforcement des pôles de proximité comptent parmi les axes forts du SDUC 2009 - 2015. Ainsi, une des orientations majeures consiste à veiller au maintien et au renforcement des pôles commerciaux de centre-ville, qui permettent selon leur fonction, d'assurer une desserte de proximité pour les ménages et de contribuer à l'attractivité globale de la Métropole de Lyon. Pour assurer cet objectif, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention essentiel à disposition des collectivités du territoire.

Concept initié au Canada, en Grande-Bretagne et en Belgique dès le début des années 1990, le management de centre-ville vise à redynamiser les cœurs de ville et constitue avant tout un mode de gouvernance permettant de fédérer les différents acteurs autour d'objectifs communs.

Par ailleurs, les réflexions nouvelles portées par les partenaires du SDUC ont permis de faire émerger la nécessité d'intervenir plus directement et plus fortement sur le commerce de proximité pour répondre aux enjeux d'évolution des modes de consommation et de rapprochement avec les territoires. Ces orientations pourraient se traduire notamment par l'engagement de stratégies territoriales à l'échelle des bassins de vie qui visent à encourager la mise en place d'un projet commun porté par les territoires sur la thématique du commerce, et interrogent sur le rôle actif que pourraient jouer les structures de management de centre-ville en la matière.

L'objet de la présente délibération est de proposer l'attribution des subventions de fonctionnement en soutien des programmes d'actions pour l'année 2015 par la signature de conventions de subvention annuelles passées avec les 5 structures de management de centre-ville présentes sur l'agglomération lyonnaise : Tendance Presqu'île, Centre Neuville, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive Gauche et la Société villeurbanaise d'urbanisme.

a) - Objectifs et mise en œuvre du management de centre-ville sur l'agglomération lyonnaise

Les collectivités et les partenaires du SDUC se sont engagés en 2004 dans la mise en œuvre de ce nouveau mode de gouvernance commerciale et urbaine. Plusieurs expérimentations ont été lancées sur

l'agglomération : Neuville sur Saône (2004), Saint Priest (2005, dispositif abandonné en 2009), la Presqu'île de Lyon (2006), Oullins (2007), Villeurbanne Gratte-Ciel et Lyon 7° Rive Gauche (2011).

Le soutien de la Communauté urbaine au management de centre-ville s'est ainsi traduit ces dernières années par un engagement financier pluriannuel d'un montant prévisionnel de 244 280 € pour les programmes d'actions 2011-2014 des 5 structures du territoire (délibération n° 2011-2553 du Conseil du 17 octobre 2011). Le soutien financier aux "sites historiques" (Neuville sur Saône, Oullins, Presqu'île) a néanmoins diminué progressivement depuis 2011 (-10 % par an) afin d'encourager les structures à développer des services marchands et chercher des partenariats privés, mais également de dégager des marges de manœuvre permettant de financer d'autres sites à labelliser. La subvention versée aux structures les plus "récentes" (Lyon 7 Rive Gauche et Villeurbanne) a été maintenue au même niveau depuis leurs créations en 2011.

b) - Programme d'actions 2014

Par délibération n° 2014-0192 du 10 juillet 2014, le Conseil de communauté a attribué pour l'année 2014 des subventions pour un montant total de 59 525 € aux 5 structures porteuses de la politique de management de centre-ville selon le détail suivant :

- 13 122 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 9 842 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 6 561 € au profit de l'association Centre Neuville,
- 15 000 € au profit de la Société Villeurbannaise d'Urbanisme (Destination Gratte-ciel),
- 15 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive Gauche.

Les programmes d'actions menés par les 5 structures ont répondu aux 5 objectifs suivants, déclinés ensuite de manière spécifique, territoire par territoire :

- améliorer le cadre de vie et le cadre d'achat : recrutement de stewards urbains, mise en place de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE), travail sur les procédures de concertation et d'information et mise en place d'actions d'accompagnement durant des phases de travaux sur l'espace public, mise en place de services de livraison modes doux, participation à la définition d'actions en matière de développement durable (agenda 21 locaux, économies d'énergies, etc.),

- mettre en place des outils d'observation : réalisation de comptages piétons, enquêtes auprès des commerçants, enquêtes de satisfaction clientèle, mise en place - actualisation de logiciels de cartographie interactive, réalisation d'étude de positionnement de l'offre commerciale, etc.,

- définir et mettre en place une stratégie de marketing territorial : développement de stratégie Internet de valorisation des territoires (sites internet, applications Smartphones, etc.), réalisation d'actions de communication (production et diffusion de plaquettes, guides et lettres d'information, actions médias presse, radios et affichage, etc.),

- structurer le partenariat, coordonner les acteurs et pérenniser la structure : organisation mensuelle de groupe technique de suivi, recrutement actif de nouveaux adhérents et partenaires, animation de blog professionnel, mailing d'information, etc.,

- contribuer au développement et à la diversification de l'offre commerciale : accueil des porteurs de projet, prospection active de nouvelles enseignes, organisation de rencontres avec les enseignes, franchises et professionnels de l'immobilier commercial, participation à des salons et événements spécialisés (Lyon Visiocommerce en juin et Forum Franchise en octobre 2014).

c) - Bilan qualitatif et évaluation du dispositif

Le bilan des actions menées par les sites de management de centre-ville fait notamment apparaître :

- le renforcement de l'attractivité de ces centres-villes, notamment au travers du développement et de la diversification de l'offre commerciale (réduction des taux de vacance, implantation de nouvelles enseignes, etc.)

Exemple : Oullins - implantation de 6 nouvelles enseignes commerciales en 2014 (boulangerie ; fromagerie ; caviste ; linge de maison ; restaurant ; institut de beauté).

- un meilleur traitement des dysfonctionnements (propreté, gestion des périodes de travaux, etc.)

Exemple : Neuville sur Saône - 87 dysfonctionnements relevés par les stewards urbains en 2014 et relayés aux services de la Ville ou de la communauté urbaine

- une amélioration de l'image perçue de ces territoires par les utilisateurs

Exemple : Tendance Presqu'île - augmentation du nombre de membres du club "My Presqu'île" (600 inscrits) et augmentation du nombre d'amis de la page Facebook (700 amis).

En outre, concernant Tendance Presqu'île, on peut noter :

- accompagnement des porteurs de projets dans leurs stratégie d'implantation en Presqu'île : 35 prospects renseignés et 5 visites de terrains à des développeurs, dont un groupe de créateurs hollandais ;

- création des instants « My Presqu'île » afin de développer la visibilité des commerces et valoriser le territoire : 17 instants organisés en 2014 dans des commerces variés (204 participants) ;

- gestion d'une convention partenariale avec le Syndicat des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour accompagner la mobilité durable des salariés : 66 commerces adhérents au dispositif et 121 adhérents titulaires d'un city pass plan de déplacement d'entreprise (PDE) ;

- organisation des évènements « Business In Presqu'île » afin de dynamiser et animer le réseau des adhérents : 6 « Business In Presqu'île » organisés en 2014 (452 adhérents présents au total).

La certification de niveau 1 TOCEMA a été accordée à l'association Tendance Presqu'île pour 3 ans à partir de décembre 2012 et l'association Lyon 7 Rive Gauche a reçu le label européen TOCEMA de niveau 1 pour 3 ans en décembre 2013. L'association de management Oullins centre-ville renouvelle sa candidature au label TOCEMA de niveau 2.

La certification de niveau 2 TOCEMA Quality Mark High a été accordée en 2009 à l'association Centre Neuville, pour une période de 5 ans. Centre Neuville reste à ce jour la seule association de management de centre-ville à recevoir en Europe ce niveau de labellisation.

d) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

Considérant les enjeux vis-à-vis du commerce de proximité et l'intérêt reconnu du dispositif sur la dynamique commerciale des sites en termes d'animation, promotion et développement de projets, il est proposé que la Métropole de Lyon confirme son soutien au management de centre-ville pour l'année 2015.

L'engagement de la Métropole de Lyon vis-à-vis du management de centre-ville pourrait se traduire dès 2015 par, d'une part, une stabilisation de la subvention versée en 2014 (arrêt de la dégressivité pour les sites historiques) et d'autre part, une augmentation des financements de 3 597 € (hausse de 6 % du budget par rapport à 2014) pour arriver à un montant total de 63 122 € et répartis de la façon suivante :

Associations / Structures	Subvention 2014	Ventilation 2014	Proposition de subvention 2015	Ventilation 2015	Evolution 2014-2015
Centre Neuville	6 561 €	11%	10 000 €	16%	3 439 €
Oullins centre-ville	9 842 €	17%	10 000 €	16%	158 €
Tendance Presqu'île	13 122 €	22%	13 122 €	21%	0 €
Lyon 7 Rive Gauche	15 000 €	25%	15 000 €	24%	0 €
SVU Villeurbanne Gratte-ciel	15 000 €	25%	15 000 €	24%	0 €
Total	59 525 €		63 122 €		3 597 €

La proposition d'évolution se concentre en faveur de l'association Centre Neuville.

Neuville sur Saône est le premier site de management de centre-ville du territoire labellisé en 2004 par la Métropole de Lyon et ses partenaires. La structure est la seule de l'agglomération a bénéficié du label TOCEMA de niveau 2 et joue un rôle essentiel dans l'attractivité et la dynamique commerciale de Neuville (augmentation du chiffres d'affaires de 8,5 % en 6 ans, réduction de la vacance, prévision de 3 000 m² de surfaces commerciales nouvelles)

Au-delà de ses activités récurrentes (observation, gestion de proximité, accueil des porteurs de projet, recherche de nouveaux partenariats), Centre Neuville développe des actions suivant plusieurs axes stratégiques tels que le développement commercial en lien avec le projet Dugelay, la logistique urbaine, le cadre de vie et d'achats, la promotion commerciale, les emplois et services, et le Tourisme.

Pour l'année 2015, l'association propose de renforcer ses actions en matière de promotion du commerce local. Centre Neuville accompagne les commerçants dans la mise en place d'une carte de fidélité dont l'outil support propose de nombreuses fonctionnalités qui vont dans le sens du développement du e-commerce. Dans ce cadre, l'année 2015 verra la mise en place du site web avec site vitrine par commerce, de l'application mobile, de la carte cadeau, avec un objectif à terme de mise en place de systèmes de livraison et / ou consignes.

Cette action vise à apporter des solutions adaptées à l'évolution des modes de consommation (e-commerce, stratégie cross-canal) et aux contraintes du territoire (flux domicile travail importants à l'extérieur du bassin de vie, déplacements contraints, etc.).

Dans ce cadre, il est proposé une augmentation de 3 439 € de la subvention versée à l'association Centre Neuville pour l'amener à 10 000 € en 2015.

Oullins centre-ville : l'association a décliné son plan d'actions pour l'année 2015 autour de 5 axes de travail : prospection commerciale, développement économique, marketing territorial / promotion / communication, cadre urbain et services aux usagers.

Au regard de ce programme, des enjeux de pérennisation de l'association et du rôle actif qu'elle pourra jouer dans le projet urbain de la Saulaie (travail stratégique sur l'offre de services à développer autour du pôle multimodal), il est proposé que la Métropole de Lyon soutienne Oullins centre-ville à hauteur de 10 000 € pour l'année 2015 (augmentation de 158 € par rapport à l'année précédente).

Tendance Presqu'île : fait partie depuis 2006 des sites expérimentaux de mise en œuvre du management de centre-ville sur l'agglomération. L'ensemble des partenaires publics et privés valident l'intérêt du dispositif sur la Presqu'île et le rôle de l'association pour accompagner son développement, au regard notamment de projets commerciaux majeurs sur ce territoire. Tendance Presqu'île fédère aujourd'hui 210 adhérents.

L'association Tendance Presqu'île reconduira en 2015 ses actions principales de management de centre-ville : promouvoir et valoriser la Presqu'île, créer de l'événementiel particulier pour générer du flux et animer le réseau d'acteurs.

Aussi, pour l'année 2015, il est proposé le versement d'une subvention de 13 122 € à l'association (stabilisation du budget versé en 2014).

Destination Gratte-ciel : après trois ans de travail, la structure fédère 25 % des commerces du centre-ville de Villeurbanne (+/- 60 adhérents). Pour l'année 2015, Destination Gratte-ciel entre dans une deuxième phase de fonctionnement visant à renforcer le partenariat et le programme d'actions existant réorganisé autour de 4 axes : représentation, performance, marketing et événementiel. Dans ce cadre, la structure prévoit notamment l'installation d'un dispositif de comptage et de mesure des flux piétons sur l'espace public, l'organisation de nouveaux événements générateurs de flux (semaine de la Gastronomie), et de travailler avec les porteurs de la ZAC Gratte-ciel centre-ville pour garantir sa bonne complémentarité avec le centre-ville existant.

Il est proposé que la Métropole de Lyon soutienne la Société villeurbanaise d'urbanisme à hauteur de 15 000 € pour la mise en œuvre du plan d'actions de Destination Gratte-ciel en 2015 (stabilisation du budget versé en 2014).

Lyon 7 Rive Gauche : développe un plan d'actions basé sur la proximité, la valorisation du tissu commercial, le développement durable, l'immobilier commercial et l'accessibilité. Les objectifs poursuivis en 2014 sont reproduits sur l'année 2015, et l'association renforcera notamment ses actions dans la mise en œuvre du projet urbain Lyon Gerland (promotion du territoire, communication, accueil des porteurs de projets, suivi de la programmation commerciale, etc.) et la mise en place du dispositif FISAC de Gerland.

Il est proposé que la Métropole de Lyon soutienne l'association Lyon 7 Rive Gauche à hauteur de 15 000 € pour l'année 2015 (stabilisation du budget versé en 2014).

La subvention s'insère dans les budgets prévisionnels des structures intégrant également, en recettes, des participations des Communes, des chambres consulaires, de l'Etat (au travers du FISAC et de contrats emploi aidé), des associations de commerçants et d'autres partenaires le cas échéant.

Chaque programme d'actions est détaillé en annexe des projets de conventions de subvention annuelle passée entre la Métropole de Lyon et de chacune des structures de management de centre-ville ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 63 122 € au profit des associations Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Centre Neuville, Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leurs programmes d'actions 2015 dans le cadre de la politique de management de centre-ville, selon le détail suivant :

- 13 122 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 10 000 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 10 000 € au profit de l'association Centre Neuville,
- 15 000 € au profit de la Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU),
- 15 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive Gauche ;

b) - les conventions annuelles 2015 à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive Gauche et la Société villeurbanaise d'urbanisme, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 632 - opération n° 0P01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.